

Directrice générale

CONVENTION DE PARTENARIAT

| Entre le Lycée |
|--|
| Représenté par Thikiry VERGER , Criviscus |
| Et l'ISIT, représenté par Madame Nathalie Gormezano, Directrice générale |
| Il a été convenu ce qui suit : |
| ARTICLE 1 : La présente convention est destinée à définir les conditions de partenariat entre les CPGE Littéraires et Economiques du Lycée |
| ARTICLE 2: Les deux parties signent cette convention pour l'année universitaire en cours comme préalable à la mise en place d'une reconnaissance par l'ISIT de la formation spécifique des Classes Préparatoires Littéraires et Economiques du Lycée. La présente convention permettra, sous les conditions des articles suivants, l'entrée à l'ISIT en 2ème année et 3èmeannée pour les élèves de 1ère année et de 2ème année de CPGE Littéraires et Economiques. |
| ARTICLE 3: Les élèves du Lycée |
| ARTICLE 4: La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée dans un délai de trois mois précédant la fin d'une année universitaire par lettre recommandée avec AR. |
| Fait en deux exemplaires |
| Pour l'ISIT Pour le Lycée le : 3 2 2 16 |
| Nathalie Gormezano |
| Nathalic Guithezanu |

Proviseur